



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 16 mai 2017 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les Conseillères : Roxanne Tremblay
Lucie Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les Conseillers : Daniel Forgues
Jacques Fortin
Guy Lafrenière

Était également présente à la séance :
Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Était absente à la séance :

**Madame la directrice générale adjointe
et greffière suppléante :** Mélanie Gagné

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, constate le quorum de la séance.

17-05-106

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

17-05-107

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-108

5.
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL ET LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2017

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 avril et de la séance extraordinaire du 9 mai 2017;



CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 avril et de la séance extraordinaire du 9 mai 2017.

6.
REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7.
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

8.
CONSEIL MUNICIPAL

9.
DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

17-05-109 **9.1**
RÉSOLUTION – APPROBATION DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2017-2018 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE le 19 avril 2017, la Commission scolaire de la Baie-James transmettait à la Ville de Chapais son projet de plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2017-2018 à des fins de consultation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'approuver le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2018, tel que soumis par la Commission scolaire de la Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-110 **9.2**
RÉSOLUTION — PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés* de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle;



CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à tous et à toutes, y compris aux communautés LGBT (Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres);

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, l'homophobie est encore présente dans la société;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus contre la discrimination et plus particulièrement contre l'homophobie;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai 2017 est la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité par les membres du Conseil municipal lors du comité plénier du 9 mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville de Chapais proclame le 17 mai 2017 la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. **RESSOURCES HUMAINES**

11. **FINANCES ET TRÉSORERIE**

11.1 **RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2017**

17-05-111

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois d'avril 2017 s'élevant à **352 640,06 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **87 844,83 \$** soient et sont acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2017.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. **GREFFE**

13. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

17-05-112

13.1 **RÉSOLUTION — AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU DÉGEL DES BRANCHEMENTS DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par **monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procèdera, lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement relatif au dégel des branchements du réseau d'aqueduc.



Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

14.
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

17-05-113

14.1
RÉSOLUTION – MANDAT À CIMCO RÉFRIGÉRATION – REMPLACEMENT DE LA TUYAUTERIE DE SAUMURE ROUILLÉE – ARÉNA

CONSIDÉRANT QU'à travers l'axe 4 de sa planification stratégique (une municipalité modernisée, performante et orientée vers le citoyen), le conseil municipal s'est engagé à moderniser les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer la tuyauterie rouillée du système de compresseur de l'aréna avant la prochaine saison de glace;

CONSIDÉRANT l'offre de service de CIMCO réfrigération, datée du 10 mai 2017, d'un montant 22 205,60 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de service de CIMCO réfrigération, d'un montant 22 205,60 \$, plus les taxes applicables, pour le remplacement de la tuyauterie de saumure rouillée de l'aréna;

QUE les crédits alloués à ce projet soient pris à même le surplus accumulé au 31 décembre 2016, correspondant au poste budgétaire 59-110-10000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-114

14.2
RÉSOLUTION – MANDAT À CIMCO RÉFRIGÉRATION – REMISE À NEUF DES PLAQUES DU CONDENSEUR ET ÉVAPORATEUR – ARÉNA

CONSIDÉRANT QU'à travers l'axe 4 de sa planification stratégique (une municipalité modernisée, performante et orientée vers le citoyen), le conseil municipal s'est engagé à moderniser les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE, selon la recommandation du fabricant, une remise à neuf des deux (2) plaques du condenseur et de l'évaporateur du système de réfrigération de l'aréna doit être effectuée tous les dix (10) ans;

CONDIDÉRANT QUE la durée de vie de ces deux plaques est à échéance;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de service de CIMCO réfrigération, datée du 10 mai 2017, d'un montant 21 727,72 \$, plus



les taxes applicables, pour la remise à neuf des deux (2) plaques du condenseur et de l'évaporateur du système de réfrigération de l'aréna;

QUE les crédits alloués à ce projet soient pris à même le surplus accumulé au 31 décembre 2016, correspondant au poste budgétaire 59-110-10000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.

TRAVAUX PUBLICS

Conformément à l'article 303 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller Jacques Fortin déclare son intérêt en lien avec cette résolution. Il se retire de la séance, tout comme il l'a fait lors des discussions en comité plénier concernant ce sujet.

17-05-115

15.1

RÉSOLUTION – ENTENTE DE SERVICE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – ENTRETIEN DU BOULEVARD SPRINGER

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien estival et hivernal de la route 113 (boulevard Springer), d'une longueur de 3,182 km, pour la double voie d'un montant de 44 660 \$ plus les taxes applicables, proposé à la Ville de Chapais par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) en date du 2 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat, portant le numéro 6809-17-4409, d'une durée de trois (3) ans est renouvelable et indexé annuellement;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 9 mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports transmis le 2 mai 2017;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Mariève Bernier, ou le maire, monsieur Steve Gamache, à signer le contrat à intervenir entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Chapais concernant l'entretien estival et hivernal de la route 113, soit le contrat portant le numéro 6809-17-4409.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Jacques Fortin réintègre la séance.

16.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

17.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



18.
VARIA

17-05-116

18.1
RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME MARTINE LAUZON ET MONSIEUR DANY BOULIANNE D'XPÉRIENCE OPÉMISKA

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT QUE se déroulait la 19^e édition du concours « *Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec* » le 2 mai 2017 à Lebel-sur-Quévillon;

CONSIDÉRANT QUE le concours « *Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec* » vise à promouvoir la culture entrepreneuriale au Québec, quel que soit l'âge des participants, et qu'il rejoint deux publics cibles via le « *Volet Entrepreneuriat étudiant* » et le « *Volet Création d'une entreprise* »;

CONSIDÉRANT QUE Xpérience Opémiska, propriété de madame Martine Lauzon et monsieur Dany Boulianne de Chapais, s'est distinguée lors de ce gala en rapportant la catégorie « Coup de cœur – Originalité » dans le volet *Création d'entreprises*;

CONSIDÉRANT QUE cette distinction mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU :

QU'une motion de félicitations soit adressée à madame Martine Lauzon et monsieur Dany Boulianne d'Xpérience Opémiska, pour l'obtention de cette distinction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-117

18.2
RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME KAMILLE POIRIER BOUCHARD

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens, notamment en reconnaissant et valorisant ses citoyens émérites;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Excel a procédé le 9 mai dernier au dévoilement de ses boursières et boursiers pour l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est membre de la Fondation Excel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais soutient et encourage la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Kamille Poirier Bouchard finissante en secondaire V à la polyvalente Le Filon de Chapais et qu'elle a reçu l'une des trois bourses octroyées par la Fondation Excel;

CONSIDÉRANT QUE cette distinction mérite d'être soulignée;



Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à madame Kamille Poirier Bouchard, pour ce succès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-118

18.3

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC POUR LES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QU'à travers son plan stratégique, la Ville de Chapais s'est engagée à reconnaître et à valoriser les citoyens émérites;

CONSIDÉRANT QUE le programme des distinctions honorifiques du Lieutenant-gouverneur du Québec a pour objet la reconnaissance de l'engagement, de la détermination et du dépassement de soi de Québécoises et Québécois qui ont ou ont eu une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les récipiendaires de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés exercent ou ont exercé, par leur action bénévole ayant commencé ou s'étant poursuivie au-delà de l'âge de 64 ans, un rayonnement tangible dans leur communauté;

CONSIDÉRANT QU'une cérémonie de remise des Médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec pour les aînés du Nord-du-Québec a eu lieu à Lebel-sur-Quévillon le dimanche 14 mai en présence de l'honorable J. Michel Doyon, Lieutenant-gouverneur du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire souligner l'implication de ces récipiendaires, implication si importante au dynamisme de notre communauté;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, madame Raymonde Rouleau a reçu la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QU'UNE motion de félicitations soit adressée pour cet honneur à madame Raymonde Rouleau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-119

18.4

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC POUR LA JEUNESSE

CONSIDÉRANT QU'à travers son plan stratégique, la Ville de Chapais s'est engagée à reconnaître et à valoriser les citoyens émérites;

CONSIDÉRANT QUE le programme des distinctions honorifiques du Lieutenant-gouverneur du Québec a pour objet la reconnaissance de l'engagement, de la détermination et du dépassement de soi de Québécoises et Québécois qui ont ou ont eu une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les récipiendaires de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse sont des personnes de 29 ans ou moins fréquentant un établissement d'enseignement secondaire, de formation professionnelle, collégial ou universitaire, ayant été en mesure d'atteindre les objectifs de leur programme d'études et représenté, par leurs actions bénéfiques, une source d'inspiration pour la jeunesse;



CONSIDÉRANT QU'UNE cérémonie de remise des Médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec pour la jeunesse du Nord-du-Québec a eu lieu à Lebel-sur-Quévillon le dimanche 14 mai en présence de l'honorable J. Michel Doyon, Lieutenant-gouverneur du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire souligner l'implication de ces récipiendaires, implication si importante au dynamisme de notre communauté;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, Madame Kamille Poirier Bouchard s'est vu remettre la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée pour cet honneur à Madame Kamille Poirier Bouchard.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-05-120

18.5
RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME MARIE-GENEVIÈVE CHABOT – PROJET ARTISTIQUE EN JAMÉSIE

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens, notamment en reconnaissant et valorisant ses citoyens émérites;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Geneviève Chabot a été choisi dans le cadre du Programme de partenariat territorial du Nord-du-Québec, secteur Jamésie;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectifs de soutenir des projets de création, de production, de diffusion, ainsi que d'encourager l'émergence et le développement des technologies numériques dans la pratique artistique et littéraire des créateurs jamésiens;

CONSIDÉRANT QUE le projet de madame Marie-Geneviève Chabot a été choisi pour la réalisation d'un projet en cinéma vidéo intitulé *Tunnels*;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QU'UNE motion de félicitations soit adressée à madame Marie-Geneviève Chabot pour sa nomination au Programme de partenariat territorial du Nord-du-Québec, secteur Jamésie.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur René Martel demande des nouvelles au sujet des travaux de mise aux normes du bâtiment qui abritera le garage municipal et la caserne de pompier.

Madame Mariève Bernier, directrice générale répond que le règlement d'emprunt a été accepté par le ministère des Finances et que le dossier est présentement en analyse du côté du MAMOT pour la subvention.



20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Madame Lucie Tremblay invite la population à la prudence sur les routes afin d'éviter des accidents fâcheux.

Elle rappelle l'assemblée générale du Club de curling Opémiska qui a besoin de relève pour sa continuité.

Monsieur Jacques Fortin invite les membres des Chevaliers de Colomb (Conseil 6542) à l'assemblée générale du 21 mai à 13 h. Le recrutement de nouveaux membres est nécessaire pour la survie de l'organisme.

Il rappelle à la population le Mariage chrétien le mercredi prochain.

Monsieur Daniel Forgues demande aux citoyens de ne pas faire fondre la neige avec de l'eau potable.

Madame Roxanne Tremblay demande aux propriétaires de chiens de les garder attachés.

Monsieur Steve Gamache invite la population à la séance régulière du Conseil du 20 juin prochain.

21.

LEVÉE DE LA SÉANCE

17-05-121

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 17 h 27

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier, directrice
générale et greffière